

Ministry of Education315 Front Street West
Toronto ON M7A 0B8**Ministère de l'Éducation**315, rue Front Ouest
Toronto (Ontario) M7A 0B8**2021 : SB05**

Date : Le 31 mars 2021

Destinataires : Cadres supérieurs de l'administration des affaires
Surintendants des installations

Expéditeurs :

Med Ahmadoun
Directeur
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières

Paul Bloye
Directeur
Direction des programmes d'immobilisations

Objet : **Exigences relatives aux rapports financiers au 31 mars 2021**

Cette note de service a pour but de vous informer des exigences relatives aux rapports financiers du mois de mars de cette année, notamment une nouvelle composante mise en place à l'automne 2020, le rapport d'étape visant les projets d'immobilisations majeurs. Vous trouverez ci-dessous des détails concernant les deux exigences en matière de rapports financiers.

I. CONDITIONS DE PRÉSENTATION DU RAPPORT DE MARS

Comme les conseils scolaires le savent, cette soumission financière est un élément important des rapports financiers du gouvernement qui soutiennent le processus de la Province en matière de comptes publics.

Modifications apportées au rapport de mars pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 mars 2021

Les exigences en matière de rapports pour le rapport de mars sont très semblables à celles du rapport de mars de l'année dernière. Les conseils doivent revoir la partie des directives intitulée *Résumé des changements pour le rapport de mars 2021* avant de commencer à préparer leur rapport de mars. En règle générale, les tableaux ont été mis à jour pour correspondre aux états financiers de 2019-2020 et aux formulaires de prévisions budgétaires révisés du Système d'information sur le financement de l'éducation (SIFE) de 2020-2021. Voici un résumé des changements apportés cette année :

- Tableau 19 SUP
 - Ajout des Placements temporaires dans l'onglet Continuité des placements.
 - Modifications au calendrier d'échéancier des emprunts.

- Tableau 20 et tableau 20 – Résumé
 - Modification des noms de postes pour refléter la réorganisation du Ministère, qui passe de *Ministère de la Formation et des Collèges et Universités* à *Ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences*.
 - Ajout d'un poste pour permettre la saisie du Redressement pour le Nord – section Revenus des autres conseils scolaires.

- Tableau 20.1 (NOUVEAU) – Il s'agit d'un nouveau tableau où doivent être saisies les dépenses reliées à la COVID-19 incluses dans le tableau 20.

- Tableau 20 SUP
 - Les onglets Engagements et obligations contractuelles, Passif éventuel – Poursuites, réclamations, réclamations possibles et contentieux et Passif éventuel – Sites contaminés ont été modifiés afin de permettre la saisie des renseignements supplémentaires requis pour les rapports des comptes publics.
 - Rapport simplifié dans l'onglet Opérations entre apparentés.
 - Ajout d'un nouvel onglet pour permettre la saisie de la juste valeur des placements temporaires.

- Tableau 21E – Fonctionnement
 - Ajout d'un poste pour l'Éducation de l'enfance en difficulté – Redressement pour le Nord.
 - Modification du nom d'une subvention d'*Enveloppe pour le rendement des élèves* à *Enveloppe de soutien aux étudiants ciblé*.
 - Modification du nom du poste qui passe de *Ministère de la Formation et des Collèges et Universités* à *Ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences*.
 - Ajout du poste Redressement pour le Nord – Montant transféré d'autres conseils

- Tableau 23 – Onglet 1. Trois nouvelles colonnes, soit le volet Résilience à la COVID-19 pour des projets d'infrastructure (VIRCV – part fédérale) 80 %, le volet Résilience à la COVID-19 pour des projets d'infrastructure (VIRCV – part provinciale) 20 % et le Fonds d'incitation à l'action pour le climat (FIAC), ont été ajoutées à ce tableau et aux autres tableaux d'immobilisations.

- Tableau 23 – Onglet 4. Ajout d'un poste au tableau pour permettre la saisie du financement non grevé pour les projets d'immobilisations pour garde d'enfants.

- Tableau 23.1
 - Le poste relatif à la réduction des gaz à effet de serre pour 2017-2018 a été

- supprimé.
- La catégorie Non financé de manière permanente a été divisée entre les catégories provinciale et fédérale pour tenir compte du VIRCV et du FIAC.
- Le Tableau 24, poste 2.4, colonne 2 inclura désormais les montants des apports de capital reportés pour le VIRCV et le FIAC chargés à partir du tableau 23, onglet 1.
- L'annexe M a été supprimée du rapport cette année, car il n'y a pas eu d'action syndicale au cours de la période.
- L'annexe P a été supprimée du rapport et elle a été remplacée par le Suivi des projets dans le système VFA.Facility.

Autres exigences importantes en matière de rapports

- VIRCV et FIAC

Les deux nouvelles sources de financement, le VIRCV et le FIAC, ont été intégrées dans les formulaires de rapport.

- Le financement du VIRCV est assuré à 80 % par le gouvernement fédéral et à 20 % par le gouvernement provincial. Les conseils scolaires devront faire le suivi de la portion fédérale, même si tous les paiements de transfert sont gérés par le gouvernement provincial.
 - Tout le financement du FIAC est reconnu comme étant fédéral car le financement de contrepartie provincial étant assuré par les programmes de renouvellement existants.
- Immobilisations corporelles – Modification de l'estimation de la durée de vie utile du matériel informatique
 - Une modification technique a été apportée au document *Immobilisations corporelles des conseils scolaires de district et des administrations scolaires – Conventions comptables et guide de mise en œuvre provincial*. La période d'amortissement du matériel informatique est passée de cinq ans à trois ans. Ce changement entre en vigueur pour l'année scolaire 2020-2021. Un exemple de la manière dont ce changement prendra effet peut être trouvé [ici](#). Les conseils scolaires devraient intégrer ce changement dans leur rapport sur les dépenses d'amortissement dans le rapport de mars.
 - Rapport relatif à l'équipement de protection individuelle (EPI), aux filtres et aux dispositifs à haute efficacité pour les particules de l'air (HEPA) du ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs (MSGSC)
 - Les conseils scolaires ne doivent pas saisir d'écritures (ni les revenus ni les dépenses) pour l'équipement de protection individuelle (EPI) et les fournitures et équipements essentiels fournis directement aux conseils scolaires par l'entremise

du ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs (MGCS). Ces montants seront comptabilisés par le ministère de l'Éducation sur une base sectorielle.

- Les filtres HEPA et les dispositifs coordonnés centralement par MGCS mais achetés par les conseils scolaires auprès des fournisseurs doivent être déclarés comme des transactions habituelles.

Rapport sur les dépenses de renouvellement dans VFA.facility

Les conseils scolaires sont tenus de déclarer les dépenses en immobilisations (y compris les rajustements) pour les fonds suivants dans VFA.Facility : Amélioration de l'état des écoles, Produits d'aliénation (PDA) – Réguliers, PDA – Exemptés et PDA – Autres, VIRCV et FIAC.

Pour les projets financés par le VIRCV et le FIAC, de nouveaux codes budgétaires ont été créés pour assurer le suivi des projets approuvés. Dans VFA.facility, vous devrez indiquer si le projet est lié à des immobilisations ou au fonctionnement afin qu'il soit chargé correctement dans le SIFE (veuillez consulter le document [Immobilisations corporelles des conseils scolaires de district et des administrations scolaires – Conventions comptables et guide de mise en œuvre provincial](#) pour en savoir davantage sur les exigences de capitalisation). Veuillez noter les éléments suivants :

- Les approbations de projets dans le cadre du VIRCV représentent le financement combiné du fédéral (80 %) et du provincial (20 %). Le système VFA.facility permettra de faire le suivi de l'approbation du financement combiné, qui sera divisé en deux (portion fédérale et portion provinciale) lorsqu'il sera exporté dans le SIFE.
- Pour les projets approuvés dans le cadre du FIAC et réalisés à l'aide de fonds de renouvellement, vous devrez effectuer une contre-passation en cours d'année sur vos fonds de renouvellement et indiquer une dépense au titre du FIAC.
- Pour les deux types de projets, il pourrait y avoir des exigences supplémentaires en matière de rapport dans VFA.facility, à des fins de suivi de projet, qui ne seront pas téléchargées dans le SIFE.

Les dépenses déclarées seront chargées chaque nuit dans le SIFE jusqu'au 7 mai 2021 et sur demande par la suite. Il ne faut pas oublier que les projets doivent être verrouillés dans VFA.Facility pour être transférés avec succès dans le SIFE. Pour toutes les dépenses, veuillez préciser la source de financement appropriée, le coût encouru dans l'intervalle du rapport et l'exercice fiscal associé.

L'utilisation des fonds en immobilisations est assujettie à une vérification. Le Ministère, ou le gouvernement fédéral le cas échéant, peut choisir de faire le suivi des dépenses déclarées. Si les renseignements détaillés demandés par le Ministère ne sont pas fournis, les fonds seront repris ou retenus.

Instructions et reddition de compte

Les instructions précises concernant le rapport de mars se trouvent sous le lien [Rapports portant sur la consolidation](#) sur le site Web de la Direction de l'analyse et de la responsabilité financières du Ministère. Il est rappelé aux conseils scolaires de conserver leurs dossiers en date du 31 mars 2021 pour le grand livre et le grand livre auxiliaire, ainsi que les autres dossiers pertinents et la documentation sur lesquels reposent les rajustements précisés aux tableaux 19 et 20. Les conseils scolaires doivent aussi conserver une liste détaillée des actifs qui soutiennent le tableau 22 (p. ex. les renseignements sur le solde et les activités).

Rapport sur les procédés spécifiés

Comme pour les années précédentes, les conseils scolaires doivent embaucher des vérificateurs externes pour appliquer les procédés spécifiés à certains tableaux liés au rapport de mars se terminant le 31 mars 2021.

Les résultats de cet examen doivent être fournis au Ministère sous la forme de rapport sur les procédés spécifiés. Un exemple de ce rapport intitulé *Rapport des comptables du 1^{er} septembre 2020 au 31 mars 2021*, peut être consulté sur le site Web du Ministère à l'aide du lien [Rapports portant sur la consolidation](#).

Cette note de service sera aussi envoyée aux vérificateurs externes des conseils scolaires. Cependant, afin de nous assurer de la réception de cette note, nous demandons aux conseils scolaires d'en transmettre une copie à leurs vérificateurs. Le rapport sur les procédés spécifiés de cette année ne comporte aucun changement important.

Date d'échéance et présentation du rapport de mars

Le rapport de mars, transmis au moyen du SIFE, doit être soumis d'ici le 14 mai 2021.

Le rapport sur les procédés spécifiés et la déclaration de la direction signée (imprimée du SIFE en version PDF) doivent également être déposés auprès du Ministère par le conseil scolaire d'ici le 21 mai 2021. Veuillez envoyer les trois documents ci-dessus à reporting.entity@ontario.ca, en écrivant dans la ligne de l'objet *Rapport de mars 2020-2021 – <numéro à deux chiffres du conseil scolaire> <nom du conseil scolaire>*, par exemple, *Rapport de mars 2020-2021 – 12 Toronto DSB*, en respectant la convention de désignation des fichiers suivante :

- <numéro à deux chiffres du conseil scolaire><nom du conseil scolaire> Rapport sur les procédés spécifiés 2020-2021
 - Ex. Rapport sur les procédés spécifiés 2020-2021 – 12 Toronto DSB.
- <numéro à deux chiffres du conseil><nom du conseil> Déclaration de la direction 2020-2021
 - P. ex. Déclaration de la direction 2020-2021 – 12 Toronto DSB.

II. EXIGENCES RELATIVES AU RAPPORT D'ÉTAPE VISANT LES PROJETS D'IMMOBILISATIONS MAJEURS

Les conseils scolaires sont tenus de remplir le modèle pour chaque projet d'immobilisations pour lequel il reste un solde d'allocation fondé sur le projet au moment de la présentation des états financiers 2019-2020 du SIFE. Les allocations fondées sur des projets comprennent les programmes de financement suivants : Programme d'immobilisations prioritaires, Programme de subventions pour les terrains prioritaires, Projets d'immobilisations pour garde d'enfants, Centre pour l'enfant et la famille ON y va, Remplacement de carrefour communautaire et Maternelle à temps plein. Les renseignements à recueillir comprennent les progrès relatifs à la construction à différentes étapes, les allocations de fonds, le calendrier des dépenses de projet et les demandes de financement pour des terrains prioritaires. Des instructions détaillées sont fournies dans le modèle.

Le modèle aide le Ministère à renforcer son processus de reddition des comptes pour les projets d'immobilisations et à mieux comprendre le cycle de développement des grands projets de construction dans le secteur de l'éducation, tout en fournissant des renseignements précieux pour soutenir le processus de planification financière et de budgétisation du gouvernement. Les conseils scolaires sont tenus d'utiliser les renseignements les plus pertinents pour assurer l'exactitude des prévisions.

Les conseils scolaires peuvent accéder au fichier par le Portail de téléchargement de fichiers SIFE :

1. Ouvrez une session du SIFE en cliquant sur le lien suivant : https://efis.fma.csc.gov.on.ca/apex/f?p=EFIS_GOS:HOME
2. Sous l'onglet Applications SIFE compatibles avec l'Internet, allez à Portail de téléchargement de fichiers.
3. Cliquez sur le dossier de votre conseil, sélectionnez le fichier Projets d'immobilisations majeures (PIM) », puis sélectionnez Enregistrer.

Si votre conseil scolaire a besoin d'aide additionnelle, le *Guide d'utilisation du Portail de téléchargement de fichiers du portail de téléchargement de fichiers* peut être [consulté ici](#).

La convention de désignation des modèles remplis est la suivante : XX_PIM_MAR2021_Nom du conseil scolaire.xls (XX est le numéro du conseil scolaire).

Le modèle doit être envoyé avant le 30 juin 2021 à l'adresse suivante : CapitalProgramBranch@ontario.ca avec copie à l'analyste des immobilisations du conseil scolaire.

Personnes-ressources

Pour obtenir de l'aide concernant la navigation dans le SIFE et son utilisation, ou pour toute question concernant le rapport de mars 2021 et le rapport du comptable, veuillez communiquer avec une des personnes-ressources de la Direction de l'analyse et de la responsabilité financières du Ministère :

Nom	Téléphone	Courriel
Elizabeth Sinasac Chef d'équipe	437 216-5796	Elizabeth.Sinasac@ontario.ca
Rashid Khan Analyste principal de la gestion et des finances	437 216-5059	Rashid.Khan@ontario.ca
Yan Chen Analyste principal de la gestion et des	437 216-4933	Yan.Chen@ontario.ca
Janis Blundell Analyste de gestion	437 216-5653	Janis.Blundell4@ontario.ca

Pour obtenir de l'aide concernant le nom d'utilisateur et le mot de passe du SIFE, veuillez communiquer avec :

Nom	Téléphone	Courriel
Soutien SIFE	S. O.	efis.support@ontario.ca

Pour obtenir de l'aide, ou si vous avez des questions sur le rapport d'étape visant les projets d'immobilisations majeurs, veuillez communiquer avec les personnes-ressources suivantes de la Direction des programmes d'immobilisations :

Nom	Téléphone	Courriel
Sophie Liu Chef	647 402-9597	Sophie.Liu@ontario.ca
Lisa Bland Spécialiste principale des politiques	647 641-2084	Lisa.Bland@ontario.ca

Cordialement,

Original signé par

Med Ahmadoun
Directeur
Direction de l'analyse et de la
responsabilité financières

Original signé par

Paul Bloye
Directeur
Direction des programmes
d'immobilisations

c. c. Directrices et directeurs de l'éducation
Vérificateurs externes des conseils scolaires